

Les Echos 2020



de
Saint Martin
N°43

SOMMAIRE



1	<i>Page de couverture</i>
2	<i>Sommaire</i>
3	<i>Le mot du Maire</i>
4	<i>Le mot du Maire (suite)</i>
5	<i>Présentation de l'équipe Municipale</i>
6	<i>Présentation de l'équipe Municipale (suite)</i>
7	<i>Le Conseil Municipal</i>
8	<i>Le Conseil Municipal (suite)</i>
9	<i>Le Conseil Municipal (suite)</i>
10	<i>Le Budget</i>
11	<i>Saint-Martin News</i>
12	<i>Le temps à St Martin</i>
13	<i>Le temps à St Martin (suite)</i>
14	<i>Article de Journal sur la sécheresse en 1723</i>
15	<i>Ouverture d'un centre de vaccinations Pays Houdanais</i>
16	<i>La Fibre Optique</i>
17	<i>La Fibre Optique (suite)</i>
18	<i>La Fibre Optique (suite)</i>
19	<i>La Fibre Optique (suite)</i>
20	<i>Travaux sur la RD130</i>
21	<i>Évènements annulés</i>
22	<i>11 Novembre / Rencontres</i>
23	<i>Le colis de Noël</i>
24	<i>École</i>
25	<i>École (suite)</i>
26	<i>Les P'tits Loups</i>
27	<i>Club de Tennis</i>
28	<i>Marie-Pierre</i>
29	<i>Divers</i>
30	<i>Association de sauvegarde des outils des métiers anciens</i>
31	<i>A retenir</i>
32	<i>A retenir</i>



le mot du Maire



Chers administrés, chers amis,

Nous voilà désormais en 2021 après une année 2020 qui fut pour nous tous éprouvante sanitaire, économiquement et psychologiquement.

Depuis le 3 juillet 2020, le nouveau Conseil Municipal est installé. J'ai pris mes fonctions, entouré de 3 adjoints et de 7 conseillers municipaux qui ont pu, comme moi, prendre en compte les tâches qui nous attendent pour la réalisation du programme pour lequel nous avons été élus.

Nous nous sommes répartis les tâches au sein des différentes commissions communales et intercommunales et l'équipe s'est mise activement au travail.

Merci à toutes celles et ceux qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages d'encouragements pendant ces élections sans oublier ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

La spécificité de notre entrée en fonction résulte bien sûr de l'arrivée de la COVID 19 dans notre pays, qui a depuis plusieurs mois déjà, profondément bouleversé nos habitudes. Cette crise sanitaire sans précédent a complètement perturbé la vitalité de notre petit village : mesures sanitaires aux écoles et au centre de loisirs, fermeture de la salle des fêtes, paralysie de l'activité associative, annulation du repas des aînés, du repas du 14 juillet, de la soirée Beaujolais, du marché de Noël etc... Une vie au ralenti, une période qui marquera probablement longtemps nos mémoires, mais qui nous aura fait prendre conscience de l'importance des rapports humains, des liens familiaux, de la solidarité. Nous devons néanmoins rester vigilants et prudents par le respect des gestes barrières en attendant de retrouver des jours meilleurs lorsque nous aurons définitivement éradiqué cette pandémie.

Lors de ces six premiers mois de mandat municipal perturbé par la COVID, nous avons réalisé tout de même des investissements :

- travaux de mise en sécurité routière sur le RD 130, rue du Prieuré
- enfouissement des réseaux de l'éclairage public, chemin de Fontenelle
- acquisition et pose d'un panneau d'affichage, chemin de la Ménagerie à Corbeville

- achat et pose de 2 candélabres et un éclairage piéton neufs à LED, rue du Prieuré
- l'arrivée imminente du site internet de la commune

Les deux premiers points ont été subventionnés à 70% par le département.

Quant à notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), celui-ci fonctionne très bien. Après des années d'inquiétude, nous devrions encore connaître, cette année, une augmentation des effectifs scolaires.

Je rappelle que, cette année, nous avons été contraints d'annuler le traditionnel repas de nos aînés. Suite à cette annulation nous avons fait le choix d'offrir un colis gourmand à tous les administrés âgés de plus de 65 ans au 31 décembre 2020.

Marie-Pierre Jean, secrétaire de la Mairie depuis 21 ans a quitté ses fonctions pour d'autres horizons. Nous avons accueilli notre nouvelle secrétaire de mairie, Madame Isabelle Moreaux.

Je tiens à remercier l'ensemble de notre personnel communal mais aussi les institutrices et les animateurs des P'tits Loups qui ont dû s'adapter aux différents protocoles sanitaires qui les ont contraints à changer leur organisation de travail, voire leur planning.

Au nom de la nouvelle équipe municipale, je vous adresse tous mes vœux de bonne et heureuse année 2021. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire,
Stéphane BAZONNET

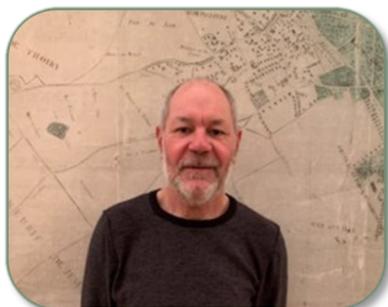


Isabelle Moreaux
Secrétaire de Mairie

VOTRE NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



Stéphane BAZONNET
Maire



Guy PENVERN
1er adjoint



Anne de MULDER
2ème adjointe



Alexandra JIRACEK
3ème adjointe

Les conseillers municipaux



Myriam BAZONNET



Michel BOUTEL



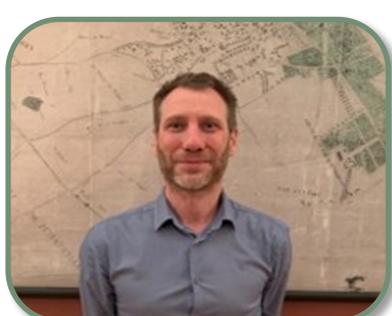
Anne DECARNELLE



Amandine GODIN



Ludovic GRANDJEAN



Ludovic LACORD



Mathieu RICHARD

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 janvier

TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES : 2020

Compte tenu de la diminution constante des dotations de l'Etat, le Maire propose une augmentation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'augmenter les taux de 2 % :

Taxe d'habitation	5,84%
Foncier bâti	10,09%
Foncier non bâti	47,62%

Réunion du 5 mars

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20-3 DU 13/01/2020

Compte tenu de la diminution constante des dotations de l'Etat, le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales du foncier bâti et foncier non bâti, pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 2 % :

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
• Foncier bâti	9,89 %	10,09 %
• Foncier non bâti	46,69 %	47,62 %

Pour information, le taux de fiscalité pour la taxe d'habitation restera inchangé à 2019, 5,73 % conformément à la Loi de Finances de 2020.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2019 de la Trésorerie de Longnes pour le budget COMMUNE qui laisse apparaître :

un excédent de Fonctionnement de	201 464,87 euros
un déficit d' Investissement de	34 649,07 euros

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 dont les montants sont identiques au compte de gestion dressé par le trésorier.

De plus, le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement sera repris au Budget Primitif 2020 de la façon suivante :

Section de Fonctionnement (002)	201 464,87 euros
--	-------------------------

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2019 de la Trésorerie de Longnes pour le budget EAU et ASSAINISSEMENT qui laisse apparaître :

un excédent d' Exploitation de	101 033,69 euros
un déficit d' Investissement de	8 819,06 euros

Les écritures du Compte Administratif 2019 sont acceptées.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2019, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2020 de la façon suivante :

Section Investissement(1068)	8 819,06 euros
Section d'Exploitation (002)	92 214,63 euros

Budget Primitif 2020 (Commune) est voté, par chapitre, comme suit :

FONCTIONNEMENT : D/R	383 571,22 euros
INVESTISSEMENT : D/R	278 315,02 euros

Budget Primitif 2020 (Eau et Assainissement) est voté, par chapitre, en équilibre, comme suit :

EXPLOITATION : D/R	123 342,32 euros
INVESTISSEMENT : D/R	46 307,42 euros

Réunion du 17 septembre

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Dans le cadre des opérations de recensement de la population qui se tiendront en janvier 2021, Mme Isabelle MOREAUX, secrétaire de mairie est désignée en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

En compensation, elle bénéficiera d'une journée de congé supplémentaire.

Nota : Le recensement est annulé en raison de la Covid et sera reporté en 2022

DEMANDE DE LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal situé au-dessus de la Mairie est vacant depuis le 1^{er} juillet 2020.

Après délibération des membres du conseil, il a été décidé de fixer le loyer mensuel du logement à la somme de 585 euros hors charges à compter du 1^{er} octobre 2020.

Un appel de cotisation des charges (chauffage et eau) de 60 € sera effectué mensuellement et régularisé en fin d'année sur le montant total effectivement dépensé.

Le logement étant à l'origine réservé aux enseignants de l'école primaire, il sera signé une convention d'occupation précaire d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La candidature de M. Florent PRIME est retenue, sous réserve de l'obtention d'un garant.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie à compter du 1^{er} octobre 2020 comme suit :

Lundi de 10 h à 12 h

Jeudi de 17 h à 19 h 30

Une permanence des élus se tiendra le 2^{ème} samedi du mois de 10 h à 12 h.

IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE À CORBEVILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission des travaux a réfléchi à un lieu d'implantation pour l'installation d'un panneau d'affichage à Corbeville. Ce panneau sur pieds en aluminium serait installé au niveau du 3 chemin de la Ménagerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'implantation de ce panneau à Corbeville.

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE SUITE AUX ÉPISODES DE SÉCHERESSE

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de faire une déclaration de catastrophe naturelle suite aux derniers épisodes de sécheresse/réhydratation des sols qui ont provoqués des dommages sur les bâtiments notamment à Corbeville.

Il va être demandé aux administrés de faire part à la Mairie des éventuels dommages dont ils seraient victimes afin de constituer un dossier qui sera envoyé en Préfecture début Janvier 2021.

POINT SUR LES FESTIVITÉS (BEAUJOLAIS ET MARCHÉ DE NOËL)

En raison de la pandémie de la COVID 19, la soirée Beaujolais et le marché de Noël n'auront pas lieu cette année.

L'équipe municipale va réfléchir à l'organisation d'une manifestation en extérieur au printemps.

Réunion du 13 novembre

SCOLAIRE : RÉVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire propose au Conseil, suite à une récente réunion de la Commission du RPI, d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

Repas	5,00 €
Repas occasionnel	5,75 €
Repas « extérieur »	7,00 €
Repas « P.A.I. »	2,51 €
Repas « P.A.I. » extérieur	4,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

DÉLIBÉRATION POUR DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE PUBLIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison d'une future construction, il est nécessaire de donner un nom à la partie de la voie qui sera urbanisée chemin rural N 6 dit « de Saint-Corentin »

Monsieur le Maire propose que cette voie reliant la rue dénommée « Chemin de Saint-Corentin » au chemin rural N°6 dit « de Saint-Corentin », soit baptisée du nom de « Chemin des Châtaigniers. »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix Pour :

- adopte la dénomination « Chemin des Châtaigniers ».
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTENT LEURS
MEILLEURS VŒUX AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**

Le Budget

Compte administratif 2019

Répartition des dépenses par sections

Fonctionnement	204 613,11	€
Investissement	94 005,54	€

Répartition des dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général	77 461,67	€
Charges de personnel	74 445,25	€
Autres charges de gestion	34 611,52	€
Charges financières	1 246,67	€
Opérations d'ordre	0.00	€
Atténuations de produits	9 448,00	€
Dotations aux amortissements	7 400,00	€

Répartition des dépenses d'Investissement

Solde d'exécution sec. investissement	0,00	€
Emprunts et dettes assimilées	8 333,33	€
Droits concession informatique	3 505,20	€
Réhabilitation/aménag. école	75 216,52	€
Etude Sécurité routière RD130	1 080,60	€
Numérisation PLU	1 440,00	€
Pose nouvelle alarme Mairie	1 602,00	€
Pose luminaire rue du Prieuré	1 245,97	€
Remplacement candélabre accidenté - chemin de Cadet Rose	1 581,92	€

Pour le budget Commune 2019, il s'agit de dépenses effectivement réalisées

COMMUNE

Budget primitif 2020

Répartition des dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général	155 050,00	€
Charges de personnel	114 368,46	€
Autres charges de gestion	36 530,17	€
Charges financières	1 133,33	€
Atténuations de produits	15 000,00	€
Dépenses imprévues	5 000,00	€
Virement à la section Investis.	49 089,26	€
Dotations aux amortissements	7 400,00	€

Répartition des dépenses d'Investissement

Déficit investissement reporté	0,00	€
Emprunts et dettes assimilées	8.333,33	€
Droits concession informatique	5 000,00	€
Etude Sécurité routière RD130	4 800,00	€
Travaux Sécurité routière RD130	120 000,00	€
Aménagement chemin de la Chapelle	126 881,69	€
Frais de maîtrise œuvre aménagement Chemin de la Chapelle	1 800,00	€
Fabrication et pose portail du lavoir	3 000,00	€
Remboursement taxe d'aménagement indue	8 500,00	€

En ce qui concerne le budget Commune 2020, ces chiffres sont des prévisions et non des réalisations

SAINT-MARTIN NEWS

NAISSANCES



14/03/2020	Timéo LASMARTRES
19/08/2020	Clara PFALZGRAF

Bienvenue aux nouveaux-nés et félicitations aux parents

04/03/2020	Mme MONGREVILLE Nicole
05/06/2020	Mme MILLOCHAU Maria Christina
19/06/2020	Mme GIRADEAU Marie-Rose
23/10/2020	M. DUBUS Jean-Dominique

DÉCÈS



Toutes nos condoléances aux familles éprouvées

NOUVEAUX HABITANTS



Mme PUGET	4 chemin de la Fontaine de la Ville
M. PFALZGRAF et Mme SUTHIRAWUT	2, rue du Prieuré
M. et Mme HIDER	5, résidence de Fontenelle
M. SANGINES et Mme MAUPIED	12 bis, chemin de la Ménagerie
M. ALBERTINO DE ALMEDIA et Mme LICHTY	15, rue du Prieuré
M. JACQUOT et Mme MERLE	33, chemin de Fontenelle

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Grand Or	M. Denis DUCHON M. Stéphane HIDER
Or	M. Stéphane HIDER Mme Laurence MAGNUS



Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires



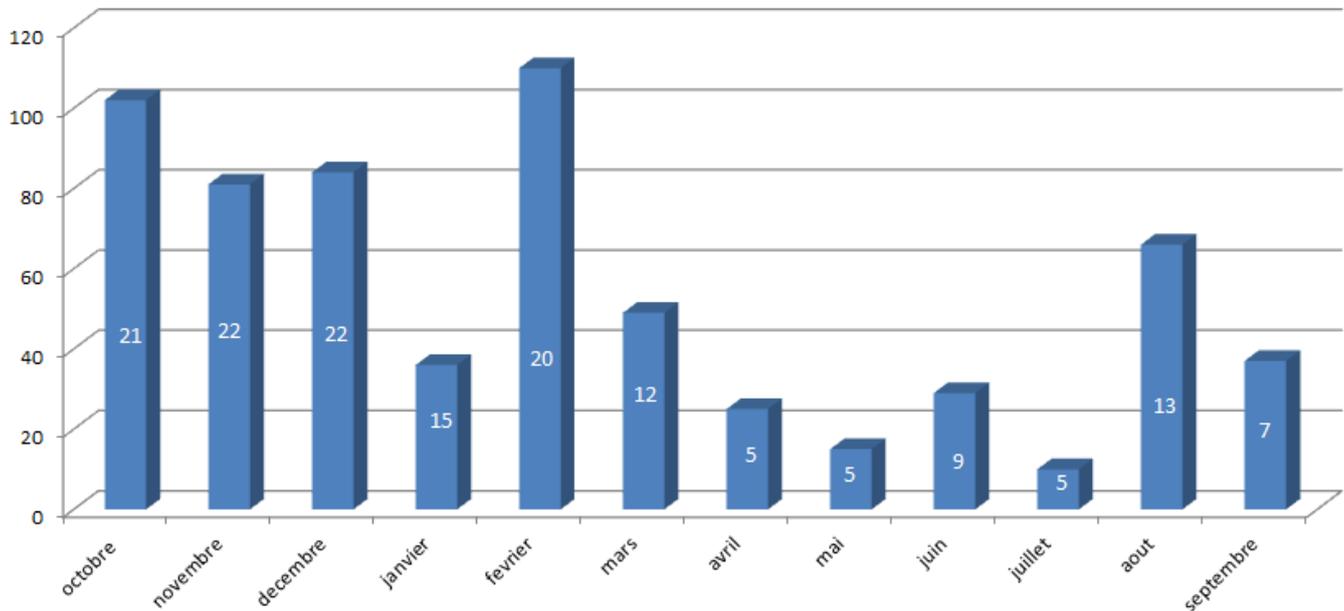
Le temps à Saint Martin

Relevé des hauteurs de pluie D'octobre 2019 à Septembre 2020

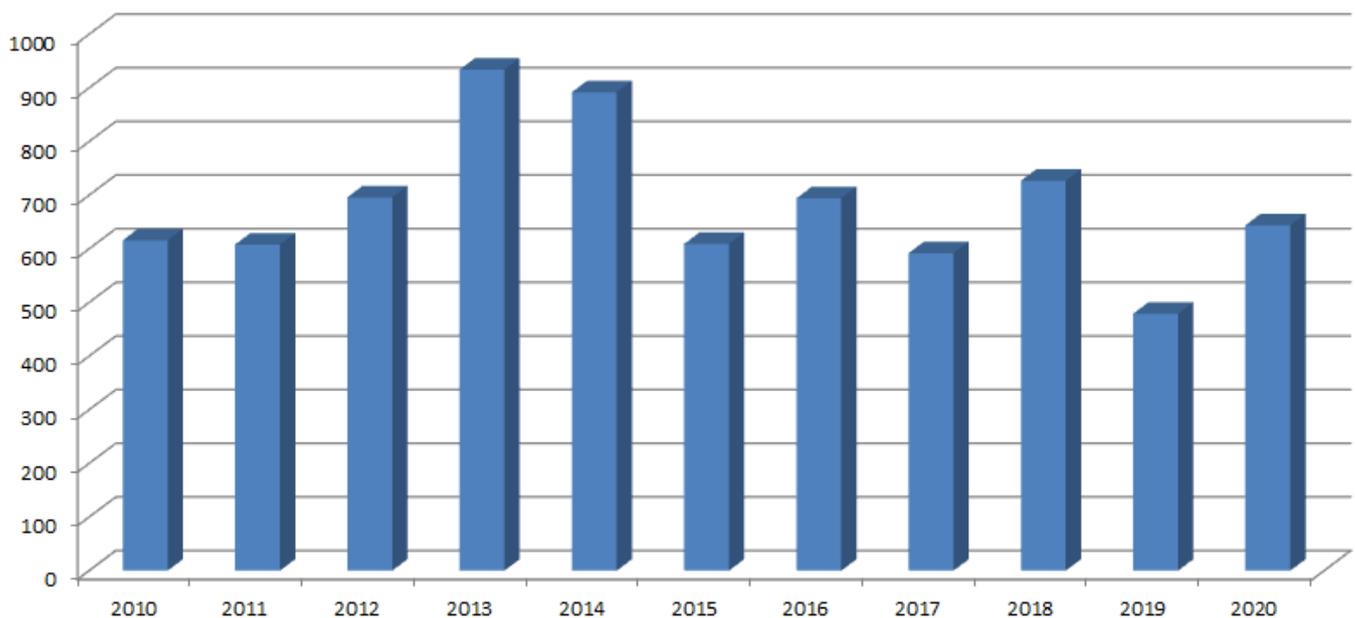
Renseignements communiqués aimablement,
par M. BAZONNET Stéphane que nous remercions infiniment.

évolution de la pluviométrie à Saint Martin des champs octobre 2019 à septembre 2020

644 mm et 156 jours de pluie



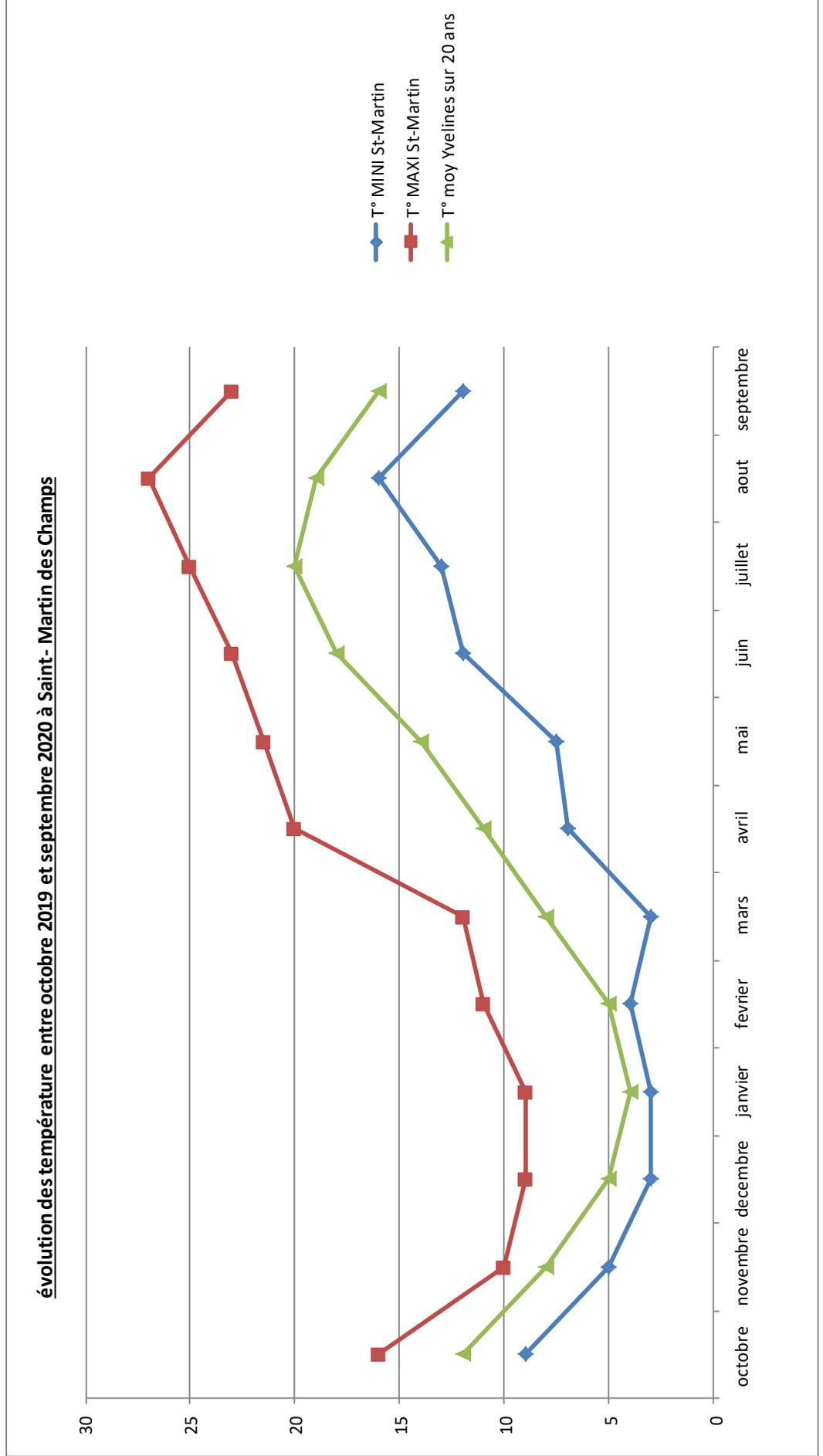
évolution de la pluviométrie sur les dix dernières années à Saint Martin des champs



TEMPERATURES ANNUELLES

Températures d'octobre 2019 à septembre 2020 à Saint-Martin des Champs

	octobre	novembre	decembre	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
T° MINI St-Martin	9	5	3	3	4	3	7	7,5	12	13	16	12
T° MAXI St-Martin	16	10	9	9	11	12	20	21,5	23	25	27	23
T° moy Yvelines sur 20 ans	12	8	5	4	5	8	11	14	18	20	19	16



L'année 1723 a été remarquable par une sécheresse extraordinaire plus que générale en Europe depuis la mi-mars jusques au mois de novembre a peine a été tombé de l'eau pour d'être par la poussière ainsi les fourrages armeny grains ont été très rares les sources des puits et fontaines ont été ravies et les rivières ou mises à sec ou privées d'eau l'effilant pour y naviger ou faire moulin. Les moulins les bestiaux ont souffert beaucoup de la faim et de la soif les bestiaux n'ont pu être labourés. Le roy fut déclaré en état de calamité le 14 août 1723. Le cardinal Dubois premier ministre.

La situation est d'autant plus tragique que les fourrages manquent.

registre de la paroisse de Charroux

Neuf mois de sécheresse en 1723

Des années sèches, nos ancêtres en ont connu. Les pires étaient celles qui se succédaient ou celles qui se prolongeaient, à l'instar de 1723 qui n'a rien à envier à celles actuelles.

« L'année 1723 a été la plus sèche que l'on n'ait vu de la connaissance des hommes. Il n'a quasi pas plu depuis la mi-mars jusqu'à la Toussaint ou très peu », rapporte un vigneron d'Île-de-France. Près de Poitiers, à 350 km au sud-ouest, le son de cloche est le même chez le curé de Jaunay-Clan (Vienne) : « L'année a été si sèche qu'on n'en a jamais vu d'âge d'homme une semblable. » Neuf mois sans pluie ! Dans le val de Loire, on en fait le constat : « On a observé que, depuis le mois de mars 1723, il n'a pas plu quatre fois jusqu'au 15 de novembre de l'année 1723. » Qu'une sécheresse traverse ainsi printemps, été, automne – les trois saisons importantes pour la végétation –, et les conséquences sur l'agriculture et l'élevage sont sévères. Mais opposées selon les secteurs.

Fruits et légumes connaissent d'abord une précocité qui surprend tous les observateurs. En mai 1723, on mange des cerises depuis quinze jours en Pays-Fort. Les céréales d'hiver supportent la sécheresse : si le volume de paille est réduit, en revanche le rendement en grains est élevé. Les blés moissonnés en juillet 1723 sont donc d'excellente qualité. Il en va de

même pour le vin. La maturité du raisin prépare de bonnes vendanges. En Touraine, « l'année 1723 a été abondante en vins les plus délicieux qu'on ait bus de mémoire d'homme ». Ces vins présentent un fort degré alcoolique si bien que des consommateurs imprudents, « soit pour en avoir trop pris ou ignoré la grande force du vin, ont été trouvés morts dans leur lit » ! Les prédicateurs montent en chaire pour déclamer contre l'ivrognerie. Mais la poursuite de la sécheresse compromet les semailles d'automne. « La terre était comme de la cendre. » On a beaucoup de peine à semer et les semences, dans ces « couvrailles » réalisées sans pluie, ne peuvent prendre racine. Les principales victimes ne sont pas les hommes mais les bêtes. Les puits et les cours d'eau tarissent, les réservoirs se vident. En août, au maximum de la sécheresse, seuls quelques

étangs abreuvent le bétail en Anjou. La situation est d'autant plus tragique que les fourrages manquent. Le chroniqueur de Varreddes (Seine-et-Marne) est dépité : « On a récolté très peu de foin ni d'autre mangeaille pour les bestiaux. Le manger des bestiaux était bien cher ! » S'ajoute bientôt la pénurie d'avoine et de menus

grains. Le seul recours des paysans est d'implorer le ciel, de faire des processions derrière les châsses des saints, et de partir en pèlerinage. Et gare aux incendiaires ! « Cette année, résume le curé de Céré-la-Ronde (Indre-et-Loire) n'a été que de feu et d'incendie. On n'entendait parler que de boutefeu et de quantité de marauds qui se vantaient de faire tout brûler. » Encore ne s'agit-il que de l'une des nombreuses sécheresses du siècle, dont les conséquences ont été moindres qu'en 1785, année où il fut nécessaire d'abattre le bétail.

JEAN-MARC MORICEAU, PÔLE RURAL MRSH-CAEN

« La terre était comme de la cendre. » Et les semences, dans ces « couvrailles » ne pouvaient prendre racine.

Ouverture d'un centre de vaccinations Pays Houdanais

Le centre de vaccinations COVID du Pays Houdanais va ouvrir

La Communauté de Communes du Pays Houdanais a pris l'initiative de proposer au Préfet et à l'ARS l'ouverture d'un centre de vaccinations COVID 19. Sa proposition a été acceptée et le centre de Houdan fait partie des 7 centres acceptés par les autorités pour le Département.

Il ouvrira ses portes le mardi 19 au matin pour les personnes qui s'inscrivent sur Doctolib à partir de ce soir.

Un certain nombre de créneaux en après-midi seront réservés aux communes et leurs CCAS pour inscrire des personnes âgées de leur commune, dépendantes ou incapables de s'inscrire par eux-mêmes.

Ce centre n'existe que par une volonté partagée par les élus de la Communauté de Commune Pays Houdanais, la commune de Houdan, de leurs équipes respectives mais surtout de l'adhésion immédiate de la communauté médicale, médecins et infirmières. Ils peuvent ensemble compter sur l'expérience et l'assistance de l'hôpital de Houdan qui a commencé les vaccinations des résidents de l'Ehpad et de ses personnels exposés. Enfin il bénéficiera de l'assistance de la Croix Rouge.

Je veux ici particulièrement remercier cette communauté médicale sans laquelle les doses de vaccins resteraient dans les frigos et les congélateurs.

S'agissant d'une vaccination en deux injections, la prise de rendez-vous sur Doctolib s'accompagne de l'octroi automatique d'un rendez-vous 26 à 28 jours plus tard pour la deuxième injection. Compte tenu de cette contrainte de la deuxième injection, les prises de rendez-vous ne seront, dans un premier temps, délivrés que jusqu'au 12 février prochain.

Elles ne seront reprises au-delà que si les doses de vaccin sont disponibles et si l'on arrive à élargir l'effectif de la communauté médicale mobilisée. Dans cette perspective, la CC Pays Houdanais souscrira une assurance responsabilité civile professionnelle pour permettre à des médecins retraités ou des internes de prendre des vacances.

En résumé, les personnes de plus de 75 ans peuvent s'inscrire sur notre centre par la plateforme Doctolib « Centre de vaccinations du Pays Houdanais ». Elles devront présenter une pièce d'identité pour justifier de leur âge. Toute inscription qui ne respecterait pas ce critère d'âge sera rejetée. Le passage au centre de vaccination est d'une durée de l'ordre de 30mn et le maintien du rythme de vaccinations exige d'être à l'heure au rendez-vous. L'adresse du Centre est rue d'Epernon à Houdan dans la salle La Grange dans la cour de la ferme Deschamps.

Des places de stationnement sont réservées rue des vignes. Suivre indications et fléchage. Nous savons que le nombre de places ouvertes vous paraîtront insuffisantes, que certains trouveront des défauts d'organisation mais sachez qu'avec les élus de la CC Pays Houdanais nous sommes heureux d'avoir pris cette initiative et de la développer pour rester à votre service.

Cordialement

Jean Marie TETART

Président du de la CCP Pays Houdanais

La fibre optique

L'installation de la fibre sur la commune est terminée. Vous trouverez ci-dessous la copie du dépliant distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer les habitants :



L'ABONNEMENT FIBRE



1- Souscrire à la fibre est-il obligatoire ?

Souscrire à un abonnement à la fibre repose sur une décision individuelle et volontaire et peut se faire à tout moment, dès lors que vous êtes éligible.



2- J'ai un abonnement ADSL et je veux passer à la Fibre, faut-il changer d'opérateur ?

Le réseau mis à disposition est compatible avec tous les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI). La disponibilité de leurs offres dans votre commune dépend de leur politique commerciale.

Si votre opérateur ne propose pas d'offres Fibre, vous devrez donc changer de FAI.



3- J'ai un abonnement à la Fibre et je veux changer d'opérateur, faut-il prévoir une nouvelle intervention ?

La prise optique installée reste inchangée. Aucun nouveaux travaux n'est requis.



4- Qui sont les opérateurs présents et comment les contacter ?

Il appartient à chaque opérateur de venir sur le réseau déployé par Yvelines Fibre. Lors des ouvertures commerciales, certaines réunions d'information permettront de présenter les opérateurs proposant des offres. Le site internet www.yvelinesfibre.fr indique également sur son outil d'éligibilité les opérateurs présents par adresse sélectionnée.



5- Si une panne se produit, qui dois-je contacter ?

Tout dysfonctionnement, voire interruption, de votre connexion Internet doit être signalé à votre FAI qui déclenchera l'intervention requise.



6- Comment résilier mon abonnement avec mon ancien opérateur ?

Il vous suffit de contacter votre FAI qui vous accompagnera pour les modalités de résiliation de votre abonnement.



7- À quel moment dois-je résilier mon abonnement ADSL ?

Nous préconisons de ne résilier votre abonnement ADSL qu'au moment de la mise en service de votre abonnement Fibre.



8- Est-ce que je peux conserver mon numéro de téléphone fixe ?

Oui, la portabilité de votre numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe. Il s'agit d'une obligation légale et gratuite. Votre nouvel opérateur gèrera cette formalité au moment de la résiliation de votre ligne ADSL.



9- Est-ce que je peux conserver l'adresse email associée à mon opérateur ADSL ?

Votre adresse email (@opérateur.fr) est conservée a minima 6 mois après la résiliation de votre ancien abonnement (obligation légale). Cette durée peut être prolongée, en fonction de la politique commerciale de l'opérateur.



10- Est-ce que je peux conserver mon accès au cloud de mon ancien opérateur ?

Votre espace cloud peut être conservé sous réserve de payer des frais auprès de l'opérateur commercial.

Vous restez propriétaire de vos données. Grâce à la Fibre, la vitesse de transfert depuis votre ancien espace Cloud vers un nouvel espace Cloud est rapide.

LE RACCORDEMENT FIBRE



11- Comment se déroule le raccordement dans mon logement ?

La fibre optique emprunte le même chemin que le câble téléphonique existant qui est la propriété de l'opérateur historique.

Si vous habitez un appartement, la fibre est tirée depuis le palier jusqu'à votre logement.

Si vous habitez un pavillon, la fibre est tirée de la rue, depuis un poteau (en aérien) ou des gaines techniques existantes (en souterrain).



12- Qui dois-je contacter pour être raccordé ?

Une fois que vous aurez choisi et souscrit votre offre auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), vous pourrez convenir d'un rendez-vous pour qu'un technicien intervienne à votre domicile, en général dans les 2 à 3 semaines.

En fonction de la politique du FAI que vous aurez choisi, le raccordement est réalisé par les équipes Yvelines Fibre ou par le FAI lui-même. Dans tous les cas, la fibre optique reste la propriété de Yvelines Fibre.



13- Le technicien qui installe la fibre optique s'occupe-t-il, également, de l'installation de la box Internet et de configurer mes équipements (PC, tablette etc.) ?

L'installation de la box internet et la configuration des équipements ne font pas partie de la prestation de raccordement final, mais peuvent être proposées en option par les FAI.



14- Quel est le coût d'un raccordement ?

Les frais de mise en service peuvent être offerts par votre FAI.

Toutefois, dans le domaine privé, si des travaux sont nécessaires pour raccorder la fibre (problèmes d'infrastructures indisponibles notamment) les coûts sont à la charge du propriétaire.

* selon les offres des FAI



15- Quelle est la durée de l'intervention de raccordement ?

La durée d'intervention de raccordement varie de 2 h à 3 h selon la configuration de votre logement.

Pensez tout de même à libérer une demi-journée dans votre emploi du temps pour ce type d'intervention.



16- Par où passe le câble de la prise terminale optique ? Qui décide de son emplacement ?

Nous préconisons de placer la prise terminale optique dans une pièce de vie afin de bénéficier au mieux du réseau WIFI. Sur les conseils du technicien, vous déterminez le meilleur emplacement pour installer le plus discrètement possible la prise fibre. Le câble, de couleur blanche, peut cheminer le long des plinthes et des encadrements.



17- Peut-on avoir plusieurs prises optiques ?

Une seule arrivée optique est prévue par foyer. La distribution interne dans le logement se fait ensuite par des moyens filaires, wifi ou CPL (Courant Porteur en Ligne).

Grâce à la fibre vous bénéficiez d'un service Très Haut Débit de 500 M à 1 Gbps*. Ce qui signifie une connexion plus rapide et plus stable pour toute votre famille!

Génial !
Mes enfants pourront profiter pleinement de leurs jeux vidéo et séries préférées. Quant à ma femme et moi, nous allons enfin pouvoir travailler depuis la maison.



NE PAS OUBLIER...



Vous pouvez passer à la fibre et conserver votre n° de téléphone fixe.

06



05
Votre FAI vous accompagne dans vos démarches de résiliation.



04
Les frais d'installation peuvent être offerts par votre FAI.

03
Contactez votre FAI pour souscrire à un abonnement et convenir d'un RDV pour votre raccordement fibre.



02
Testez l'éligibilité de votre logement sur www.yvelinesfibre.fr ou depuis les sites des opérateurs de service présents sur notre réseau.



01
La fibre optique est tirée depuis le pailier ou la rue jusqu'à votre logement. Elle suit le même chemin que le câble téléphonique existant.

Yvelines Fibre filiale de TDF



Yvelines
Le Département

EN SAVOIR PLUS
www.yvelinesfibre.fr

entrepris avec le soutien de la région Île-de-France

Travaux de mise en sécurité routière sur la RD130 - chemin du Prieuré





Le 8 Mai

le 14 Juillet



*Beaujolais
Nouveau*

Marché de Noël

Le 11 Novembre

*Journée Nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « Morts pour la France »*

Le 11 novembre, les maires ont pu organiser, en effectif très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Nous nous sommes donc retrouvés le temps de rendre hommage aux soldats morts pour la France. C'était une cérémonie ne ressemblant à aucune autre, où après avoir chanté la Marseillaise et fait une minute de silence, chacun est reparti chez soi.



Rencontres

Le 18 septembre dernier, Mme Sophie Primas, sénateur des Yvelines, a désiré rencontrer le Maire et ses adjoints afin de leur présenter ses fonctions et connaître nos attentes sur notre Mandat. Une belle visite, avec une personne à l'écoute.



Le 14 septembre, le Conseil Municipal a rencontré Monsieur Jean-Marie Tétart, Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais. Il nous a présenté le rôle et les compétences de la CCPH afin de mieux collaborer.

Colis de Noël 2020

Cette année, les aînés du village n'ont pas pu choisir entre le repas et le colis. Ceci à cause des conditions dans lesquelles nous nous trouvons depuis presque un an. Le colis a donc été distribué à toutes les personnes de 65 ans et plus. Celui-ci était principalement composé de produits locaux et artisanaux :

- * Une Bouteille de Champagne de chez Bouché.
- * Des terrines de la pisciculture de Villette.
- * Une boîte de chocolat de Neuville ou des Guimauves bio sans additif de chez Patiss'Brebis.

Ces produits étaient mis dans un sac orné d'une création faite par les enfants du centre de loisirs les P'tits Loups.

Nous espérons avoir pu éveiller les papilles gustatives de chacun.



L'ÉCOLE

Bonjour à toutes et à tous,

Malgré la situation très particulière que nous subissons depuis bientôt un an, nous tenions à vous raconter la vie des élèves de votre école.

Vous ne trouverez pas dans cet article de photos souvenirs prises lors de notre voyage de fin d'année qui, même si nous n'envisagions pas de sortir du département, a dû être annulé pour cause de pandémie.

Vous ne trouverez pas non plus de photos des enfants parcourant gaiement les rues de votre beau village pour ramasser quelques déchets. En effet, le temps étant exécrable, nous avons préféré reporter l'opération Nettoyons la Nature aux beaux jours.



En revanche, vous verrez des photos d'enfants heureux d'être retournés à l'école après deux mois de confinement. À cause du protocole sanitaire, ils ont eu la joie de déjeuner à l'ombre des tilleuls, en compagnie de leurs enseignantes.

Pendant six semaines, certains enfants ont pu retrouver leurs camarades tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières pendant que d'autres ont dû continuer à faire l'école à la maison.



Nous tenons à remercier tout particulièrement les parents qui, du jour au lendemain, se sont improvisés enseignants et ont aidé leurs enfants à faire tout le travail posté quotidiennement sur le blog de l'école.

Au grand soulagement de tous, l'école a pu rouvrir pleinement le 22 juin. Ces quelques jours ont été appréciés par chacun d'entre nous, élèves, animateurs et enseignantes !

Nous sommes partis en vacances d'été avec la certitude de faire une rentrée de septembre normale...



Malheureusement, ce ne fut pas le cas. Les enseignantes et tous les adultes intervenant dans l'école sont revenus masqués ! Une fois encore, les enfants se sont formidablement bien adaptés à la situation et se sont investis dans leurs apprentissages.

Depuis le 2 novembre, ils doivent désormais porter eux aussi un masque.

Quel bel exemple d'adaptation, de résignation, d'obéissance et de confiance ! Nous tenons à féliciter chaleureusement tous nos élèves pour leur comportement.

Ce sont les sourires que nous devinons derrière chaque masque qui nous incitent à mettre en place de nouveaux projets pour l'année 2021. Nos élèves méritent amplement d'être récompensés pour les efforts qu'ils fournissent depuis bientôt un an !

Enfin, nous remercions les animateurs des P'tits Loups, les conseillers et les employés municipaux qui ont permis que l'accueil des enfants se fasse dans des conditions sanitaires optimales.



Nous vous présentons tous nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.



Les P'tits Loups *Centre de Loisirs*

Depuis 2001, notre objectif est d'offrir aux familles qui en ont besoin un service de qualité. Nous partageons cette volonté avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais, et les Mairies d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs.

Nos revenus proviennent des inscriptions des familles et des subventions des Conseils Municipaux de Saint-Martin et d'Osmoy, de la CCPH et de la CAF. Le bureau, en charge de la gestion de cette association loi 1901 à but non lucratif, est uniquement composé de parents bénévoles, exerçant toutes et tous une activité professionnelle.

L'accueil avant et après l'école, les mercredis et les vacances, est réalisé par nos trois animateurs qualifiés Fabien Mugnier, Florent Prime et Mathieu Pichaffroy.

La Mairie de Saint-Martin nous fait confiance depuis 2011 pour assurer l'étude des élèves du CE1 au CM2. Ce temps de travail est assuré par Fabien, Directeur du centre.

Les différentes expertises de notre équipe d'animation permettent de répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants, dans un milieu rural où il est rare d'avoir une telle structure. Le bien-être des enfants et la confiance des parents sont primordiaux.

Chaque année, les animateurs mettent en place un projet pédagogique et élaborent des semaines à thème pendant les vacances scolaires. Les enfants plébiscitent des projets comme Koh-Lanta ou les jeux olympiques des vacances d'été.

Cette année 2020 a été perturbée par la pandémie de COVID-19, qui a conduit à la fermeture du centre de mi-mars à début juillet.

Depuis 2011, en qualité d'organisme d'utilité publique à caractère familial, nous bénéficions d'un agrément fiscal pour recevoir des dons : 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts (conditions disponibles auprès des membres du bureau).

Nous ne savons pas encore quand et comment pourra avoir lieu l'A.G. du centre.

La fête du Printemps n'ayant pu avoir lieu le samedi 20 juin 2020, nous espérons pouvoir l'organiser sur juin 2021.

Notre proximité, nos compétences, notre expérience sont des atouts indéniables.

Association centre de Loisirs « Les P'tits Loups »
8 Chemin de Fontenelle - 78790 Saint-Martin-des-Champs
01.30.93.46.98.
lesptitsloups.bureau@gmail.com

Nous vous souhaitons une très belle année 2021.

Les membres du bureau

Club de Tennis Communal de Saint-Martin-des-Champs

Les membres du bureau du Club de Tennis vous souhaitent une très belle année 2021, et surtout une bonne santé pour pratiquer votre sport favori.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, place à 2021 :

- De nouveaux adhérents nous ont rejoint cette année,
- De nouveaux joueurs se sont inscrits à l'école de tennis : 26 jeunes de 6 à 16 ans et un groupe de 4 adultes,
- Courant Mars et fin Juin, 2 matinées découvertes de l'activité tennis seront proposées,
- Courant Juin, une grande fête du tennis sera organisée, lors de laquelle chaque adhérent pourra inviter une personne de son choix pour découvrir ce sport.



Des cours de tennis sont dispensés le samedi matin et après-midi. Les élèves sont répartis par groupes de niveaux. Philippe, le professeur, organise le cours autour du développement de la technique nécessaire à la pratique et du physique par des jeux ludiques par équipe qui rencontrent un grand succès auprès des pratiquants de tous les âges. Des cours individuels peuvent être envisagés en fonction des demandes.

Cette association existe grâce à l'implication des bénévoles qui la composent. Le bureau est composé de :

- ⇒ Francois Jiracek - Président - fjiracek@netapp.com
- ⇒ Jean-Luc Rioual - Trésorier - j.rioual@free.fr
- ⇒ Lucas Boeglin - lb.boeglin@gmail.com

Une A.G. sera organisée le samedi 6 mars 2021 à 10h dans la salle Polyvalente. C'est l'opportunité pour chacune/chacun de nous rejoindre en qualité de membre du bureau ou de membre actif pour proposer et conduire de nouveaux projets.

Sportivement
L'équipe du bureau

Le plaisir de revoir Marie-Pierre

Lors du départ de Marie-Pierre, ne pouvant nous réunir tous ensemble pour la remercier, nous avons demandé à trois habitantes d'être les représentantes du village.

Vendredi 11 décembre, Mme Martine Tiers, Mme Sophie Boeglin et Mme Marinette Appere se sont rendues chez Marie-Pierre pour lui remettre enfin ses cadeaux :

- Un bon à l'institut Beauté Nature d'Orgerus
- Un bon au restaurant "A table" de chez Eric Leautey à Thoiry
- Un bon d'achat pour des accessoires de couture.

Ainsi qu'un album avec diverses photos du village.

Etonnée dit-elle et abasourdie par les présents que nous lui avons apportés.

Elle fut très touchée par la gentillesse des St Martinois à son égard.

Elle garde pour toutes ces personnes côtoyées à la mairie, au fil des années une affection particulière et souhaite vivement avoir l'occasion de pouvoir se revoir librement.



Remerciements

La mairie souhaite remercier Monsieur Claudio ALVES qui a procédé gracieusement à la désinfection par nébulisation de l'école et du centre de loisirs en novembre dernier.

Recherche d'Entreprises implantées dans le Village

La ville de Saint-Martin des Champs recense différentes entreprises individuelles ou autres. Si ces dernières souhaitent se faire connaître, nous proposons de réserver un encart sur le site de la mairie en cours de construction. Nous vous remercions de nous envoyer sur l'adresse mail de la mairie : mairie-saint-martindc78@orange.fr, une présentation de votre activité avec les coordonnées et le logo de votre entreprise.

Opération sapins

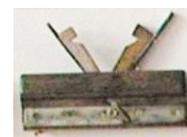
Les délégués de parents d'élèves d'Osmoy et Saint-Martin-des-Champs souhaitent remercier l'ensemble des personnes ayant participé à l'achat d'un ou plusieurs sapin(s). L'opération a permis de récolter la somme de 490 € qui a été équitablement répartie entre les 2 écoles du RPI. Les nombreux retours positifs nous encouragent à rééditer en 2021...

En espérant vous compter parmi nous l'année prochaine.

Nous vous souhaitons une belle année 2021.



ASDO - Association de Sauvegarde Des Outils des métiers anciens
Siège Social - 8 Chemin de Fontenelle - 78790 Saint Martin des Champs



2010 - 2020 dix ans déjà

En souvenir de notre Président Jean-Dominique DUBUS
En 2010 trois collectionneurs ont décidé de créer ensemble
une association de sauvegarde des outils



Notre objectif est de faire connaître à un maximum de personnes les métiers anciens.
Plus de 25 expositions ont été organisées dans les Yvelines, en Eure et Loir et en province.
Plusieurs milliers d'outils ont été exposés au cours de ces manifestations.
Nous avons apporté notre aide au musée de Wy Joli Village dans le Val d'Oise.
Nous avons effectué des expertises d'outils et objets anciens.



En hommage à Jean-Dominique les membres de l' ASDO ont décidé de continuer son fonctionnement
Nouveau bureau élu : Alain FELIX Président, Daniel MINUT Trésorier, Catherine CHEVILLET Assistante
De nouveaux adhérents seront les bienvenus en nous contactant au 06 07 61 28 03

A retenir

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert les Lundis de 10h à 12h et Jeudis de 17h à 19h30.

Permanence des élus:

le 2ème samedi de chaque mois de 10 h à 12h.

M. Maire reçoit aussi sur rendez-vous tel 01 34 79 90 07

RECENSEMENT DES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de seize ans, doivent se faire recenser à la Mairie, **après la date de leur anniversaire:**

Nés entre le 1er janvier 2005 et le 31 mars 2005 : durant le **premier** trimestre de l'année 2021

Nés entre le 1er avril 2005 et le 30 juin 2005 : durant le **deuxième** trimestre de l'année 2021

Nés entre le 1er juillet 2005 et le 30 septembre 2005 : durant le **troisième** trimestre de l'année 2021

Nés entre le 1er octobre 2005 et le 31 décembre 2005 : durant le **quatrième** trimestre de l'année 2021

Et se munir de :

- ◆ Carte nationale d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille

En raison du contexte sanitaire provoqué par la Covid-19, le projet de loi reporte à juin 2021 les élections départementales et les élections régionales prévues initialement en mars 2021.

RESPONSABLES POLITIQUES

Madame Sophie **PRIMAS**, Sénateur Tel 01.30.90.45.05
permanence à la Mairie d'Aubergenville - 1 avenue de la Division Leclerc
Rappel: Monsieur Bruno **MILLIENNE**, Député.
Bruno.millienne@assemblee-nationale.fr
Mme Josette **JEAN**, Conseillère Départementale.
Mairie de Condé Sur Vesgre - 01.34.87.04.30

OFFICES RELIGIEUX

Pour toutes démarches religieuses s'adresser à la paroisse de Houdan :
75 grande rue - 78550 HOUDAN - 01.30.59.61.39 - www.gphoudan.fr
Père Pierre **BOTHUAN** : 06.12.51.71.53 - pierre.bothuan@catholique78.fr

A retenir

COLLECTE DES ORDURES

Rappel des dispositions pour la collecte des ordures, sous réserve de modifications

DECHETS VERTS

Le LUNDI

ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES

Le MERCREDI

Nous vous rappelons que vous ne devez pas laisser vos poubelles sur le bord de la route en dehors du créneau de ramassage, soit du mardi au mercredi.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

1er JUIN 2021

Nous vous rappelons que le service public de ramassage des encombrants, ne permet un dépôt que d'1m³ maxi par foyer, pour des taux de remplissage évidents des camions.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts reprendra à compter du
LUNDI 29 MARS et jusqu'au **LUNDI 6 DECEMBRE 2021**

BRULAGE DES DECHETS MENAGERS

Le brûlage des végétaux est interdit, compte-tenu de l'existence d'un service de ramassage et de déchetteries utilisable par les habitants. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE EFFECTUES PAR LES PARTICULIERS

- les jours ouvrables de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h à 19 h 30**
- les samedis de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h 00**
- les dimanches et jours fériés de **10 h à 12 h**

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.